



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_096

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 décembre 2023**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M.MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à Mme BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ASAV GYMNASTIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment le chapitre 3 de son titre I ;

Vu la délibération D-2022-074 du 4 octobre 2022 sur le règlement pour le versement de subventions exceptionnelles pour la participation à un championnat national ou international ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 8 décembre 2023 ;

Considérant que l'ASAV Gymnastique a formulé une demande en date du 5 juin 2023, conforme au règlement pour le versement de subventions exceptionnelles pour la participation à un championnat national ou international ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à l'ASAV Gymnastique une subvention de 200 € pour la participation aux championnats de France national 2 par équipe et celle de Maeva Chenaye aux championnats de France individuels qui se sont déroulés respectivement à Lyon le 3 juin 2023 et à Miramas le 20 mai 2023.

Article 2 : L'association devra fournir un dossier de demande de subvention rempli en bonne et due forme.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Olivier SICOT